

2. Dans l'académie de Nancy-Metz : affichage et interventions sur le terrain

Pascal Faure

CONSEILLER TICE, ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Pour favoriser les bons usages du Web et prévenir les risques, l'académie de Nancy-Metz a mis en place un plan d'information et de formation touchant les élèves et les enseignants du secondaire.

L'apparition d'Internet dans le monde scolaire a suscité et suscite encore des réactions diverses, souvent passionnelles : aux immenses possibilités éducatives qu'il offre, beaucoup opposent les dangers nombreux qu'il fait courir à des usagers mal informés. S'il est hors de question de freiner son utilisation, il est tout aussi inacceptable de laisser les élèves sans préparation face à une multitude de données dans lesquelles ils ne savent pas s'orienter, et au sein desquelles ils risquent de faire toutes sortes de rencontres susceptibles de les perturber : sites au contenu inapproprié ou informations invérifiables.

Après une première phase de découverte menée par des pionniers enthousiastes, une forte demande d'initiation à l'usage d'Internet se manifeste dans les attentes des enseignants comme des parents, soucieux de ne pas laisser les élèves confrontés sans protection à un monde aussi diversifié.

Mise en place d'un plan académique

C'est à ce souci que répond depuis plusieurs années la demande institutionnelle : une circulaire ministérielle de février 2004¹ souligne la nécessité d'un dispositif de filtrage dans tous les établissements scolaires et met en place une chaîne d'alerte pour traiter les problèmes liés à la navigation sur Internet ; de même, à tous les niveaux, de l'école au lycée, le domaine de compétence du B2i intitulé « adopter une attitude responsable » atteste de la compétence acquise par les élèves dans leur usage citoyen d'Internet et de l'informatique.

Michel Adrian

MISSION TICE, ACADÉMIE DE NANCY-METZ



Une série d'affiches sur les thèmes les plus importants : la première a porté sur la nécessité de ne pas divulguer son identifiant et son mot de passe.

La volonté ministérielle de promouvoir un bon usage rejoint les préoccupations des enseignants et des chefs d'établissement qui, depuis plusieurs années, font remonter au conseiller TICE de l'académie – comme c'est sans doute le cas ailleurs – leur souci face à un certain nombre de dérives constatées. Les rencontres avec les personnes ressources TICE des établissements sont également l'occasion d'évoquer les problèmes quotidiens : utilisation abusive de blogs, difficulté à gérer correctement la navigation sur le Web, absence de respect de principes aussi élémentaires que celui de la vie privée ou de la propriété intellectuelle. Tous ceux qui sont en contact avec les élèves se rendent bien compte de la difficulté qu'il y a à leur donner les repères nécessaires à une utilisation raisonnée d'Internet, pour qu'ils ne soient ni victimes ni responsables des débordements éventuels.

1. Circulaire n° 2004-035 du 18-2-2004, publiée dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 9, 26 février 2004.

C'est à la fin de l'année scolaire 2005-2006 qu'a été décidé, en réponse aux demandes venues du terrain, de mettre en place au plan académique une action en direction des établissements du second degré, déclinée selon deux grandes modalités : la réalisation d'affiches largement diffusées dans les salles informatiques des collèges et des lycées sur la sécurité dans l'usage des réseaux et d'Internet en particulier, et une série d'interventions sur le bon usage du Web, dans les collèges qui le souhaitaient.

Des affiches

Une série d'affiches a donc été réalisée sur les thèmes qui paraissent les plus importants : la première a porté sur la nécessité de ne pas divulguer son identifiant et son mot de passe, afin de préserver la sécurité des données stockées, mais aussi celle du réseau de l'établissement. La deuxième portait sur le respect de la propriété intellectuelle, et la troisième sur les blogs et les dérives qu'ils suscitent. La liste des thèmes est loin d'être close, et la campagne est appelée à se poursuivre sur des sujets importants comme la qualité de l'information diffusée en ligne ou la protection de la vie privée, par exemple².

Des interventions en établissement

Les interventions dans les collèges ont été préparées par une équipe d'enseignants, membres de la mission TICE, animateurs académiques du Clemi. La forme choisie est simple :

– la séance commence par un diaporama, réalisé en commun par l'équipe, qui recense les qualités d'Internet mais aussi les dangers qu'on y rencontre, à la fois ceux que l'utilisateur court et ceux qu'il peut provoquer, avant de proposer des pistes pour les éviter. Les questions évoquées sont soigneusement ciblées : le respect de la vie privée, celui de la propriété intellectuelle – qui ne se limite pas à la question du téléchargement –, le sens critique vis-à-vis de l'information trouvée sur Internet ;

– elle se poursuit par un temps où les élèves posent toutes les questions qu'ils veulent, sur les points qui les préoccupent ;

– elle s'achève par la distribution de documents, l'un adressé aux élèves, pour qu'ils gardent une trace de la séance, l'autre à destination des parents, pour les informer de ce qui a été dit à leurs enfants et les sensibiliser à ce que ceux-ci font – ou pourraient faire – sur Internet (on sait que les parents, difficiles à contacter, sont sou-

vent très peu au fait de l'usage que les enfants ont d'Internet) ; un troisième document, destiné aux enseignants, contient des idées d'activités pour prolonger la séance, et en particulier une liste de sites proposant des documents ou des animations pouvant servir de support à des séances de sensibilisation, en prolongement de celle à laquelle les élèves viennent d'assister².

Bilan de l'opération

À l'origine de cette campagne de sensibilisation, un courrier signé par le recteur a été adressé aux principaux des collèges pour leur proposer une animation dans leur établissement. L'objectif était de toucher, dans une cinquantaine d'établissements, une centaine d'élèves. Le niveau le mieux adapté semble être la classe de cinquième, aussi est-ce le public qui a été le plus souvent concerné.

Le bilan de l'opération après un an est positif ; la campagne d'affiches a rencontré l'intérêt des établissements. Il est clair que l'opération répondait à un besoin de support pour diffuser de l'information auprès de tous – élèves comme enseignants.

Les interventions dans les classes de collège ont été nombreuses : plus de cinquante établissements, ce qui a permis de toucher environ 300 classes, soit près de 6 000 élèves ; et elles ont été jugées utiles par tous ceux qui y ont assisté, enseignants comme chefs d'établissement – la preuve en étant leur désir de les voir renouvelées.

La majorité des élèves a fait preuve de curiosité et beaucoup de questions ont été posées, le point le plus souvent évoqué étant le téléchargement, qui préoccupe beaucoup d'élèves, désireux de savoir ce qui est permis et interdit, et manifestement perturbés par la prolifération d'informations contradictoires sur le sujet. Les élèves blogueurs se sont également inquiétés de ce qu'ils ont le droit de publier. Dans un bon nombre de séances, il a aussi été question de situations dans lesquelles les élèves se sentent victimes : piratage d'une session MSN, par exemple, ou utilisation abusive d'une photo sur le blog d'un autre. Dans tous ces cas, on voit que c'est la question de la propriété intellectuelle et le respect de la vie privée qui sont en cause – ce qui ne veut pas dire qu'il s'agit là des seuls problèmes qui se posent. Souvent, la séance se prolonge par des contacts personnels avec des élèves désireux de discuter des questions évoquées avec l'animateur de la séance, vu comme une personne extérieure à l'établissement, et avec qui le dialogue paraît peut-être plus facile.

2. Les affiches et les différents documents utilisés au cours des animations sont disponibles sur le site de l'académie de Nancy-Metz (www.ac-nancy-metz.fr), dans la rubrique T.I.C., Sécurité et protection des mineurs, dans la page « Le bon usage de l'internet ».

Le bilan de l'année écoulée ne laisse planer aucun doute dans les esprits : il faut continuer le travail entrepris, parce que le chantier est à peine entamé, et que, si les élèves manipulent de mieux en mieux Internet et, plus généralement, les réseaux informatiques, ils ont beaucoup à apprendre sur les règles à respecter, dans leur intérêt comme dans l'intérêt commun.

De nouvelles pistes pour la prévention

Ce qui est apparu nécessaire au cours de ces journées de réflexion, c'est d'abord qu'il faut poursuivre une présentation générale comparable à celle de l'année écoulée, ciblée sur les élèves de collège, chez qui le besoin d'information est important. Un important travail d'adaptation, d'actualisation et de mise en forme a été mené à la fin de l'année scolaire sur la présentation utilisée en 2006-2007. Reste à la tester sur le public des élèves. Ce sera fait dès le premier trimestre de la nouvelle année scolaire.

Mais il est apparu aussi qu'il faut élargir le travail de prévention dans deux directions au moins. D'une part, il faudrait proposer aux collègues, qu'il est important d'associer à cette tâche de sensibilisation, des outils plus spécifiques, portant sur des questions précises : sur les blogs, qui restent une question sensible dans beaucoup d'établissements, sur le téléchargement, banalisé chez beaucoup d'élèves, sur les *chats*, dont les élèves font un très large usage, non sans dérives. La réflexion entreprise en fin d'année a porté aussi sur la mise au point de documents, de propositions de démarches à mettre en œuvre en classe. Ces ensembles d'outils devraient offrir aux enseignants des éléments de réponse à utiliser avec leurs élèves, face aux difficultés particulières auxquelles ils sont confrontés.

D'autre part, un fort besoin est apparu du côté des lycées professionnels, de nombreux enseignants faisant état de dérives importantes dans l'usage d'Internet de la part de leurs élèves : mise en cause d'enseignants sur des blogs, insultes ou menaces proférées entre élèves, non-respect de la législation, par ailleurs mal connue. C'est aussi une piste qu'il faudra explorer, pour apporter à des élèves ayant souvent des rapports difficiles avec les institutions des réponses adaptées.

Si le travail accompli n'est pas négligeable, il reste donc beaucoup à faire. Il nous semble, à nous tous qui avons travaillé sur ce chantier comme aux responsables académiques, qu'il faut continuer dans la voie où nous nous sommes engagés, et qu'il faut même aller plus loin, pour réaliser une sensibilisation plus efficace et mieux ciblée, et pour associer davantage les enseignants à cette nouvelle mission de l'école. ●



La deuxième affiche portait sur le respect de la propriété intellectuelle, et la troisième sur les blogs et les dérives qu'ils suscitent.

Loi Informatique et Libertés et ENT

Une réflexion sur la question des données personnelles suscitée par la mise en place d'un ENT dans l'académie.

Dès la mise en place de l'espace numérique de travail Prisme Lorraine, nous avons été confrontés à des séries de questions sur la protection des données et la liberté individuelle dans ce cadre nouveau : en effet, dans un ENT transitif ou sont parfois momentanément stockées d'importantes quantités de données, certaines destinées à une large communication, d'autres personnelles, visibles uniquement par celui qui les a déposées, ou appelées à une diffusion ciblée dans l'espace numérique à l'abri de tout regard non expressément autorisé. Ce constat appelle notre vigilance. Et nous y sommes particulièrement invités par la fréquente utilisation, chez nos interlocuteurs, d'un vocabulaire qui trahit leur inquiétude : il est souvent question de « surveillance », voire de « flicage » du travail des professeurs par les parents ou par l'administration.

Nous avons donc entamé très tôt une réflexion sur ce sujet de manière à apporter des réponses précises aux milliers d'utilisateurs concernés. La présentation de notre ENT à la CNIL a été l'occasion d'engager un dialogue avec cette institution. Un premier pas concret a été la constitution d'une commission locale informatique et libertés (CLIL). Celle-ci comprend des représentants des profils d'utilisateurs concernés et des partenaires du projet : notre ENT étant appelé à se généraliser, il nous a paru irréaliste d'envisager un fonctionnement durablement efficace avec une représentation pour chaque établissement.

Après avoir demandé à chaque établissement pilote de s'engager formellement – par un vote en conseil d'administration – à répondre à ses demandes, cette commission a rédigé une charte d'usage de l'ENT

qui précise pour chaque cas qui a le droit « d'entrer une donnée » et qui a le droit de la voir. Cette charte, à intégrer à celle qui régit l'usage du réseau de l'établissement, est annexée au règlement intérieur et signée en début d'année par tous les usagers.

Les établissements ont été invités à faire une déclaration simplifiée à la CNIL pour l'ENT dès la parution de l'arrêté national définissant cette modalité.

La commission a enfin désigné en son sein un correspondant informatique et libertés (CIL).

Cette commission se réunira une fois par an afin de prendre en compte les évolutions dans la charte d'usage, d'apporter des réponses aux questions des usagers, de mettre en œuvre une communication efficace sur le bon usage de l'ENT et de s'assurer que les établissements respectent bien la loi Informatique et Libertés.

Le correspondant informatique et libertés est le lien avec la CNIL. Il doit s'assurer que les traitements des données dans l'ENT sont conformes aux préconisations du schéma directeur, afin que les établissements restent dans le cadre des déclarations simplifiées.

La croissance d'usages variés, du nombre des usagers, et la diversité des outils vont nous conduire à de nouvelles réflexions au sujet des données, que la procédure d'authentification à l'entrée dans l'ENT rend accessibles. La CLIL devra veiller à ce que ces évolutions ne mettent pas en cause la liberté individuelle des usagers d'un outil numérique centralisé de grande ampleur. ●